

Corbeyrie.

(4)

16°. Pension de l'instituteur, ou maître d'école? *Sixante francs.*

A. En argent, bled, vin, ou bois?

60 Li. - point, point, chaque enfant qui va à l'école en porte un écot par jour.

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de *de l'Etat, de la commune, de la poche des pères de famille.*

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? *point.*

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? *par d'autres que celle qui est ci devant mentionnée.*

c. Fondations?

d. Caisses communales? *plus ou moins selon le nombre des pères de famille pour faire le montant de leurs & payer le logement à part.*

e. Biens d'église? *point.*

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? *point.*

g. De biens-fonds? *point.*

b. Ou d'autres capitaux quelconques? *point.*

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école? *Leysin*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *Village*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *C'est une Commune*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *Paroisse de Leysin, & Agence du même Lieu*

d. District *D'Aigle*

e. Canton *Léman*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. *Depuis Vevey 1/2 heure, et depuis Crêtaz 1/2 heure*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. *Vevey, & Crêtaz*

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? *un enfant depuis Vevey, & depuis Crêtaz rien*

J. 44

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? *Il y a une lieue jusqu'à Ormond Dessous qui est l'école la plus voisine*

a. Leurs noms. *Ormond Dessous*

b. Leurs distances réciproques. *une lieue*

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école? *La Lecture l'écriture l'arithmétique le chant des Psaumes, et les Principes de la Religion*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? *Depuis la St. Martin jusqu'à Pâques*

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? *On y fait apprendre le catéchisme d'Ostwald, & de Bons.*

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? *0*

9°. Durée de l'école chaque jour? *Deux écoles par jour qui dure trois heures par école, sauf le samedi qu'on en tient point.*

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés? *0*

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. *Instituteurs.*

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? *Examiner par le Ministre, et Proposés de la Commune et établi par le Gouverneur*

b. D'où est-il? *de Leyrin.*

c. Son nom *Pierre Abrâm Dufrêne*

(3)

d. Son âge. *trente quatre Ans.*

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? *Bientôt cinq*

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *Depuis l'Année 1789.*

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *Laboureur*

b. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles? *Secrétaire du Consistoire de l'Ancien Régime, & Laboureur*

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? *Vingt à trente*

a. En hiver, } soit garçons ou filles.

b. En été, }

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école. *0*

a. Possède-t-elle de pareils fonds? *0*

b. Quelle en est la valeur? *0*

c. Source des revenus. *0*

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? *0*

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? *0*

15°. Bâtiment de l'école. *0*

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? *0*

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? *Dans celui que le Régent fournit*

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix? *0*

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. *Le propriétaire qui est le Régent*

88

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? *environ Sept Louis*

A. En argent, bled, vin, ou bois? *Cinq Louis d'Argent, et Demi Mesure de Bled par Enfant, c'est à dire qu'on ne Paye qu'une Mesure par Maison quand même Il y aura Dix Enfants, qui font à l'École*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? *o*
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? *o*
 - c. Fondations? *La Communauté a fondé les fonds, et Prêté les capitaux, et le Regent retient les Intérêts des Débiteurs pour sa Pension.*
 - d. Caisse communales? *o*
 - e. Biens d'église? *o*
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? *o*
 - g. De biens-fonds? *o*
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques? *o*

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Yverne;

Un grand Village;

Une Commune ayant son Conseil

Paroisse d'Aigle, Agence Yverne;

Aigle;

Léman

Quatre vingt enfants

89
p. 45